

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/11/2024 - 35209 - 2022 B 05533 - 917 728 909 - 96 BDM



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Designation de l'entreprise 96 BDM										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 22 B AVENUE DENFERT ROCHEREAU 94210 SAINT MAUR DES FOSSES															
SIREN 9 1 7 7 2 8 9 0 9															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 18										Durée de l'exercice précédent* 0					
Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *				028		030								
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044		048								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060	2 511 648	062				2 511 648					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres* (3)		072		074									
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	394	086					394					
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II		096	2 512 042	098					2 512 042						
Total général (I + II)										110	2 512 042	112		2 512 042	
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120						1 000				
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)				131										
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136					(78 855)					
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142					(77 855)					
Provisions pour risques et charges										Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					112 508					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166					9 380					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169										
	Comptes courants d'associés				173					2 465 090					
	Autres dettes				175					2 920					
	Produits constatés d'avance				174										
Total III										176	2 589 898				
Total général (I + II + III)										180	2 512 042				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 96 BDM		Néant ☐ *				
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018			
				Exercice N clos le	3 1 1 2 2 0 2 3			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		Services*		217	218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	4		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	4			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	2 511 648		
	Variation de stock (marchandises)*				236	(2 511 648)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	67 803		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	8 000		
	Rémunérations du personnel*				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI)		255		254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	75 803		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(75 799)			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	3 056	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(78 855)			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	314	78 855		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un credit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		ZFU-TE (44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit		346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Deduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col 1 Déficit col 2	352	354	78 855
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col 1 Déficit col 2	370	372	78 855	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : 96 BDM

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagement divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste. mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1		2		3		4		5							
	6		7		8		9		10							
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme										
						⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧							
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 96 BDM										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860	78	855					
Total des déficits restant à reporter				870	78	855					
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 96 BDM		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le 01072022		et clos le 31122023	
Durée en nombre de mois		1 8	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 1 7 7 2 8 9 0 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE +6 BDM

ADRESSE (voie) 22 B AVENUE DENFERT ROCHEREAU

CODE POSTAL 94210 VILLE SAINT MAUR DES FOSSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SLP HOLDING
N° SIREN (si société établie en France) 812496040 % de détention 24 Nb de parts ou actions 240
Adresse : N° 22 B Voie AVENUE DENFERT ROCHEREAU
Code Postal 94210 Commune SAINT MAUR DES FOSSES Pays FR

Forme juridique SRL Dénomination GROUPE VISTALID
N° SIREN (si société établie en France) 799395900 % de détention 30 Nb de parts ou actions 300
Adresse : N° 210 Voie COURS VICTOR HUGO
Code Postal 33130 Commune BEGLES Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination WHO'S TAYLOR CHICHE
N° SIREN (si société établie en France) 899434591 % de détention 23 Nb de parts ou actions 230
Adresse : N° 5 Voie RUE MARBEUF
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination ATF IMMO
N° SIREN (si société établie en France) 836239846 % de détention 23 Nb de parts ou actions 230
Adresse : N° 33 Voie RUE DU GENERAL LECLERC
Code Postal 94000 Commune CRETEIL Pays FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

96 BDM
SAS au capital de 1.000 Euros
22 Bis Av Denfert Rochereau
94210 Saint Maur des Fossés
Rcs Créteil 917 728 909

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 12/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 juin à 10 heures, l'associé unique s'est réuni au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargé par l'associé unique participant à l'assemblée en entrant en séance, en son nom personnel.

Monsieur Alexandre OUZILOU préside la séance en qualité de président.

La feuille de présence, certifié exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Alexandre OUZILOU préside la séance en qualité de président

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent 1000 parts, soit plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 dec 2023
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement tous les documents devant, d'après législation des sociétés commerciales, être communiquées aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.



96 BDM
SAS au capital de 1.000 Euros
22 Bis Av Denfert Rochereau
94210 Saint Maur des Fossés
Rcs Créteil 917 728 909

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la présidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 Dec 2023 ;
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce
- Approbation des codes et quitus à la présidence
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Il donne lecture du rapport de gestion de la présidence puis présente l'Assemblée, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'exercice écoulé, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 faisant apparaître une perte de (78.855) euros, les approuve tels qu'ils ont été présentés et donne à la présidence quitus de sa gestion.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat, soit une perte de (78.855) euros, comme suit :

un montant de (78.855) euros au poste report à nouveau.

AO

96 BDM
SAS au capital de 1.000 Euros
22 Bis Av Denfert Rochereau
94210 Saint Maur des Fossés
Rcs Créteil 917 728 909

Désormais les capitaux propres se répartissent comme suit :

- Capital social	1.000 euros
- Réserve légale.....	euros
- Autres réserves.....	
- Report à nouveau.....	(78.855) euros

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce et reconnaissant avoir eu connaissance de la nature et des modalités essentielles de ces conventions, approuve les conclusions de ce rapport.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE, LES INTERESSES A CHAQUE CONVENTION NE PRENANT PAS PART AU VOTE SUR SON APPROBATION ;

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de rémunération versée au président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par l'associé unique



96 BDM
SAS au capital de 1.000 Euros
22 Bis Av Denfert Rochereau
94210 Saint Maur des Fossés
Rcs Créteil 917 728 909

Mr Alexandre OUZILLOU

Président



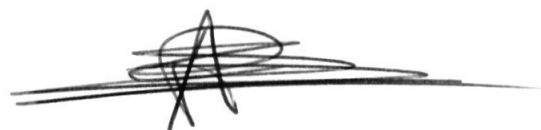
La Srl Goupe Vistalid

Représentée par son Président



La Sas SLP Holding

représentée par son Président



La Sas Who's Taylor Chiche

représentée par son Président



La Sas ATP Immo

Représentée par son Président

